

Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants  
**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

**ARRETE :**

**Article 1**

La commission d'examen des vœux des **candidatures vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie en enseignement à distance à la rentrée 2026/2027** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Présidente de la commission**

- Madame Sophie NEVEU – Professeure des Universités - UFR Chimie

**Membres de la commission**

- Madame Agnès BEE – Maîtresse de Conférences – UFR de Chimie
- Monsieur Matthew CHARLES – Maître de Conférences - UFR de Physique

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mai 2026.

La Présidente de Sorbonne Université

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation  
Stéphanie Bonneau  
Vice-présidente Formation et expérience étudiante

